



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 6834

### Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la demande, par la profession des infirmiers et infirmières, de mise en place d'un comité des sages dont le but serait de réfléchir à un projet de structure nationale infirmière. L'envoi d'un questionnaire et l'audition des associations et syndicats professionnels concernés sont, à ce jour, les seules mesures prises par son ministère dans ce sens. En outre, les infirmiers et infirmières non syndiqués sont exclus de ce questionnaire ministériel. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu pour la mise en place définitive de ce comité.

### Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre délégué a demandé à Mme Brigitte Garbi, infirmière chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6834

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3520

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4174